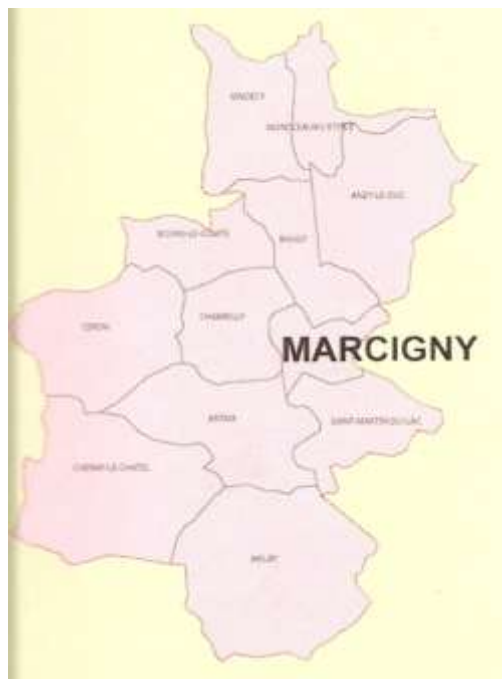




RAPPORT D'ACTIVITE 2025



1 – Présentation de la collectivité



La communauté de Communes de Marcigny a été créée le 28 décembre 1993.

Elle regroupe 12 communes : Anzy-le-Duc – Artaix – Baugy – Bourg-le-Comte – Céron – Chambilly – Chenay-le-Châtel – Marcigny – Melay – Montceaux l'Etoile – Saint-Martin-du-Lac – Vindecy.

Le nombre d'habitant est de 5 999 en 2025.

2 – Indicateurs techniques

2.1- Collecte des ordures ménagères en porte à porte

Collecteur : SECAF-CHAMFAY – renouvellement de l'appel d'offres le 6 février 2022 – durée du marché : 4 ans

Transfert : ECT collecte

Traitement : CSDU de Granges, (Véolia)

Jour de collecte : collecte en C0.5 (depuis 2022)

SEMAINE PAIRE :

- Lundi : Melay, Bourg-le Comte
- Mardi : Marcigny (toute la commune), Baugy (Le Champêtre)
- Mercredi : Vindecy, Anzy-le-Duc, Habitations longeant la D982
- Jeudi : Chambilly, Artaix, EHPAD de Semur-en-Brionnais (*le tonnage se retrouve donc à l'entrée à Granges, chiffres retenus par le SMEVOM, mais ces tonnages sont remboursés par la CC de Semur*)
- Vendredi : Chenay-le-Châtel, Céron

SEMAINE IMPAIRE :

- Mardi : hyper centre de Marcigny, Montceaux l'Etoile, Baugy, Saint Martin du Lac

Tonnage collecté :

	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Janvier	107.54	99.94	97,14	84,70	71,06	67,94
Février	86.56	90.94	72,49	59,10	72,13	73,08
Mars	96.12	104.48	93,88	69,28	56,44	59,86
Avril	97.52	96.12	74,48	60,10	90,52	72,78
Mai	95.65	90.56	98,60	83,80	82,80	88,84
Juin	96.36	122.56	85,86	93,57	72,42	70,96
Juillet	112.42	115.02	82,20	67,82	72,69	75,24
Août	101.19	111.33	102,86	78,84	83,48	79,44
Septembre	104.18	114.66	80,92	77,68	70,64	81,74
Octobre	93.52	105.76	75,52	89,66	96,70	87,48
Novembre	99.46	111.62	81,96	76,78	60,34	64,40
Décembre	110.12	122.74	93,26	88,80	70,47	79,72

TOTAL	1200.64	1285.73	1039,17	930,13	899,69	901,48
			dont 21,39 t ehpad Semur	dont 14,45 t ehpad Semur	dont 14,70 t ehpad Semur	dont 13,08 t ehpad Semur et 3,41 t Iguerande
			1018,32	915,68	884,99	884,99
Variation en tonnes	-19,85	85,09	-267,41	-102,64	-30,99	0
	-1,63%	7,09%	-20,80%	-10,08%	-3,38%	0,00%
	194 kg/hab	209 kg/hab	167 kg/hab	151 kg/hab	147 kg/hab	147 kg/hab

Production des gros producteurs :

Aldi : 10.40 t/an
 Souffrant : 8.32 t/an
 EHPAD : 30,48 t/an

49.20 t/an



Soit un tonnage HORS gros producteurs :

835.79 t, soit 139 kg/hab

2.2- Collecte sélective

Depuis l'appel d'offres du 6 février 2022, la collecte des emballages et du papier se fait en mélange.

Le 1^{er} janvier 2023, l'ensemble du SMEVOM est passé à l'extension de consignes de tri : tous les emballages se trient et se recyclent.

21 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire, composés comme suit :

- 45 colonnes mélange
- 22 colonnes verre
- 13 colonnes textiles

On compte également une colonne mélange à l'EHPAD, une colonne mélange au collège et un point à la déchèterie composé de :

- 9 colonnes mélanges
- 2 colonnes verres
- 3 colonnes textiles

Collecteurs et traitement :

- **Mélange** : COVED, traité par le centre de tri de Digoin jusqu'en octobre, puis centre de tri TRICEA à Torcy
- **Verre** : GUERIN, traité par SIBELCO à Saint Romain le Puy
- **Textiles** : PHILTEX & RECYCLING

Tonnages collectés :

	MELANGE			VERRE
	tonnages	refus %	tonnages réels (sans refus)	tonnages
Janvier	29.98	21.06	23.67	13.96
Février	22.66	18.86	18.39	25.36
Mars	20.96	8.53	19.17	12.08
Avril	28.88	16.22	24.20	12.68
Mai	21.24	19.49	17.10	35.28
Juin	22.84	13.09	19.85	16.96
Juillet	29.88	16.52	24.94	45.46
Août	28.02	20.50	22.28	34.32
Septembre	27.34	32.11	18.56	19.48
Octobre	22.82	11.26	20.25	19.24
Novembre	19.20	17.99	15.74	16.70
Décembre	27.78	17.57	22.90	16.86
TOTAL	301.60	18.09 %	247.05	268.38
Comparaison 2024	-10.82 t		-1.41 t	-23.20 t
	50.27 kg/hab		41.18 kg/hab	44.74 kg/hab

EN 2024: Verre : **291.58 t – 48.44 kg/hab**
Mélange (tonnages réels, sans refus) : **248.46 t – 41.28 kg/hab**

Même si le taux de refus de tri a un peu baissé cette année (20.47 % en 2024), il reste tout de même important et ceci n'est pas sans conséquence financière. En effet, ces déchets sont triés avec les autres emballages, engendrant le coût du tri, puis, sont expédiés au centre d'enfouissement, au même tarif que les ordures ménagères. Le coût de traitement des refus de tri est donc double et bien supérieur que s'ils avaient été dirigés directement dans la bonne filière.

A ce jour, ce coût est supporté directement par le SMEVOM, mais ceci représente une dépense importante dans leur budget, qui, forcément, a des répercussions sur les cotisations que le syndicat demande aux collectivités membres.

Tonnages collectés par commune :

VERRE

	Nombre de levées	Tonnage total	Ratio en Kg/hab
Anzy-le-Duc 423 hab	28	19.14	45.25
Artaix 343 hab	20	11.60	33.82
Baugy 495 hab	21	12.64	25.53
Bourg-le-Comte 171 hab	13	5.88	34.39
Céron 264 hab	14	8.08	30.61
Chambilly 471 hab	38	23.54	49.98
Chenay-le-Châtel 373 hab	19	11.42	30.62
Marcigny 1 711 hab	113	69.18	40.43
Melay 964 hab	67	41.72	43.28
Montceaux l'Etoile 297 hab	19	12.20	41.08
Saint Martin du Lac 241 hab	13	8.84	36.68
Vindecy 246 hab	18	10.82	43.98
Déchèterie 5 999	44	33.32	5.55
Total 5 999 hab	427	268.38	44.74

MELANGE

	Tonnage total	Ratio en Kg/hab
Anzy-le-Duc 423 hab	20.31	48.01
Artaix 343 hab	10.35	30.17
Baugy 495 hab	15.41	31.13
Bourg-le-Comte 171 hab	7.32	42.81
Céron 264 hab	8.45	32.01
Chambilly 471 hab	23.78	50.49
Chenay-le-Châtel 373 hab	12.51	33.54
Marcigny 1 711 hab	79.38	46.39
Melay 964 hab	41.78	43.34
Montceaux l'Etoile 297 hab	11.53	38.82
Saint Martin du Lac 241 hab	9.87	10.95
Vindecy 246 hab	10.19	41.42
Déchèterie 5 999	43.51	7.25
EHPAD	5.16	
Emmaüs	2.05	
Total 5 999 hab	301.60	50.28

BILAN PAV textile

2024	Tonnage/an	Kg/hab
Anzy-le Duc - 423 h	1.352	3.20
Artaix - 343 h	0.392	1.14
Baugy - 495 h	1.500	3.03
Bourg-le-Comte - 171 h	0.420	2.46
Céron - 264 h	0.776	2.94
Chambilly - 471 h	2.264	4.81
Chenay-le-Châtel - 373 h	1.052	2.82
Marcigny - 1711 h	7.364	4.30
Melay - 964 h	4.724	4.90
Montceaux l'Etoile - 297 h	1.096	3.69
Saint Martin du Lac - 241 h	1.536	6.37
Vindecy – 246 h	1.576	6.41
Déchèterie – 5 999	11.968	1.99
TOTAL – 5 999 h	36.02	6
<i>En 2024</i>	<i>27.78 (+ 8.24t)</i>	<i>4.61</i>

2.3- Déchèterie

Jours d'ouverture et déchets acceptés

La déchèterie est ouverte le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. Elle est fermée les jours fériés.

Des horaires d'été, pour les mois de juillet et août ont été adoptés, selon ce modèle : ouverture lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 7h00 à 14h30, avec une pause méridienne de 12h30 à 13h00.

Les déchets acceptés sont :

- le bois
- la ferraille
- les gravats
- les végétaux
- les cartons
- les déchets ménagers non recyclables
- les huisseries vitrées (REP PMCB)
- le placoplâtre (REP PMCB)
- la laine de verre – laine de roche (REP PMCB)
- une benne ECO-MAISON pour le bois (REP meuble, jouet et bricolage, PMCB)
- une benne ECO-MAISON pour le plastique (REP meuble, jouet et bricolage, PMCB)
- une benne ECO-MAISON pour le mélange, les mousses (REP meuble, jouet et bricolage, PMCB)
- les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) (REP D3E)
- les emballages, le papier et le verre
- les articles de sports et loisirs (REP ASL)
- les déchets ménagers spéciaux (REP DDS)
- les batteries et les piles
- l'huile de friture et de vidange
- les textiles
- les cartouches d'encre
- les radiographies

L'amiante, les pneus, les feux d'artifices et les explosifs ne sont pas acceptés à la déchèterie.

Fréquentation

Nombre total de passage : 23 399 apports (25 470 apports en 2024)

Moyenne des apports par mois : 1 950 apports

- particuliers : 21 108 apports (soit 90 % des passages)
en 2024 : 22 809 apports (soit 89.5 % des passages)
- professionnels : 2 291 apports (soit 10 % des passages)
en 2024 : 2 661 apports (soit 10.5 % des passages)

Nombre de passage selon le jour d'ouverture :

Lundi : 4 877 passages (21 % des passages) (50 lundis au cours de l'année) – 98 passages/jour

Mardi : 582 passages (2 % des passages) (8 mardis au cours de l'année) – 73 passages/jour

Mercredi : 6 032 passages (26 % des passages) (51 mercredis au cours de l'année) – 118 passages/jour

Vendredi : 6 047 passages (26 % des passages) (51 vendredis au cours de l'année) – 119 passages/jour

Samedi : 5 861 passages (25 % des passages) (50 samedis au cours de l'année) – 117 passages/jour

Moyenne des passages par jour : 113 passages/jour (minimum : 61 passages, maximum : 209 passages)

Les évacuations au cours de l'année 2025

(comparatif avec 2024)

Il a été collecté 2 174.02 tonnes de déchets au total, contre 2 200.52 tonnes en 2024, soit 26.50 tonnes en moins.

Le tonnage de gravats a fortement augmenté, + 136.03 tonnes, dont 61 tonnes de gravats plâtrés que l'on ne comptabilisait pas en 2024.

Le tonnage de végétaux a, quant à lui, fortement baissé cette année. Les apports de végétaux en déchèterie fluctuent selon les années, en fonction de la météo et sont donc difficilement contrôlables.

Il faut remarquer la baisse de tonnage des déchets non recyclables et du bois, flux qui engendrent des dépenses, au profit des bennes concernées par une REP et donc qui rapportent des recettes.

Filières ayant un coût pour la collectivité

- **270.24 tonnes de déchets non recyclables baisse de 45.84 t** (316.08 t en 2024) – transport : COVED – traitement : CSDU Granges
 - **507.60 tonnes de végétaux baisse de 186.27 t** (693.87 t en 2024) – transport : SECAF-CHAMFRAY – traitement : co-compostage : broyage par Rhône-environnement, composté par l'EARL Jérôme BEAUCHAMP
 - **140.31 tonnes de bois baisse de 46.37 t** (186.68 t en 2024) – transport et traitement : AIGUILLY RECYCLAGE
 - **91.04 tonnes de cartons** (91.46 t) – transport et traitement : SECAF-CHAMFRAY
 - **443.30 tonnes de gravats hausse de 74.85 t** (368.45 t en 2024) – transport et traitement : SECAF-CHAMFRAY
 - **61.18 tonnes de gravats plâtrés** (pas comptabilisés en 2024) – transport et traitement : AIGUILLY RECYCLAGE
 - **4.592 tonnes de déchets toxiques (hors ECO-DDS)** : (5.017 t en 2024) - transport et traitement : EDIB
- dont :
- 2.144 tonnes d'emballages souillés
 - 0.016 tonnes de peintures
 - 0.439 tonnes d'aérosols
 - 0.035 tonnes de produits phyto
 - 0.080 tonnes de filtres à huile
 - 1.634 tonnes solvants et liquides
 - 0.007 tonnes de mercure
 - 0.237 tonnes de produits non identifiés

Filières qui rapportent de l'argent (achat ou REP), ou ayant un coût nul

- **106.54 tonnes de ferrailles** (106.24 t) – transport : SEDEL
- **85.24 tonnes de MultiREP – mélange (mousse et multi matériaux) hausse de 3.88 t** (81.36 t en 2024) – transport : EPUR – traitement : ECO-MAISON

- **245.24 tonnes de MultiREP - bois hausse de 81.38 t** (163.86 t en 2024) – transport : EPUR – traitement : ECO-MAISON
- **22.48 tonnes de MultiREP - plastique hausse de 14.84 t** (7.64 t en 2024) – transport : EPUR – traitement : ECO-MAISON
- **1.67 tonnes de MultiREP – petits objets hausse de 0.79 t** (0.88 t en 2024) – transport : EPUR – traitement : ECO-MAISON
- **61.42 tonnes de placoplâtre hausse de 21.40 t** (40.02 t en 2024) – transport et traitement : EPUR pour VALOBAT
- **25.86 tonnes de huisseries vitrées hausse de 10.86 t** (36.72 t en 2024) – transport et traitement : TC 71 pour VALOBAT
- **8.25 tonnes de laine de verre hausse de 6.91 t** (1.34 t en 2024) – transport et traitement : SECAF-CHAMFRAY pour VALOBAT
- **81.05 tonnes de D3E** (81.78 t en 2024) – transport : ENVIE 2E - traitement : ECO-SYSTEMES
- **2.867 tonnes d’articles de sports et loisirs** (2.038 t en 2024) – transport et traitement ECOLOGIC
- **177 batteries** (206 en 2024) – transport et traitement : SEDEL
- **4.59 tonnes d’huile de vidange** (3.70 t en 2024) – transport et traitement : CHIMIREC
- **0.745 tonnes de piles** (1.49 t en 2024) - transport et traitement : ECO-SYSTEMES
- **0.501 tonnes de néons** (0.266 t en 2024) – transport : ENVIE 2E - traitement : ECO-SYSTEMES
- **0.124 tonnes de lampes** (0.248 t en 2024) – transport : ENVIE 2E - traitement : ECO-SYSTEMES
- **1.068 tonnes d’huile de friture** (0.96 t en 2024) – transport et traitement : ECO-GRAS
- **4 bacs de 120L de radiographies** (2 bacs de 120 L en 2024) – transport et traitement : Rhône Alpes Argent
- **8.109 tonnes de déchets toxiques (ECO-DDS)** : (10.290 t en 2024) - transport : EDIB - traitement : ECO-DDS

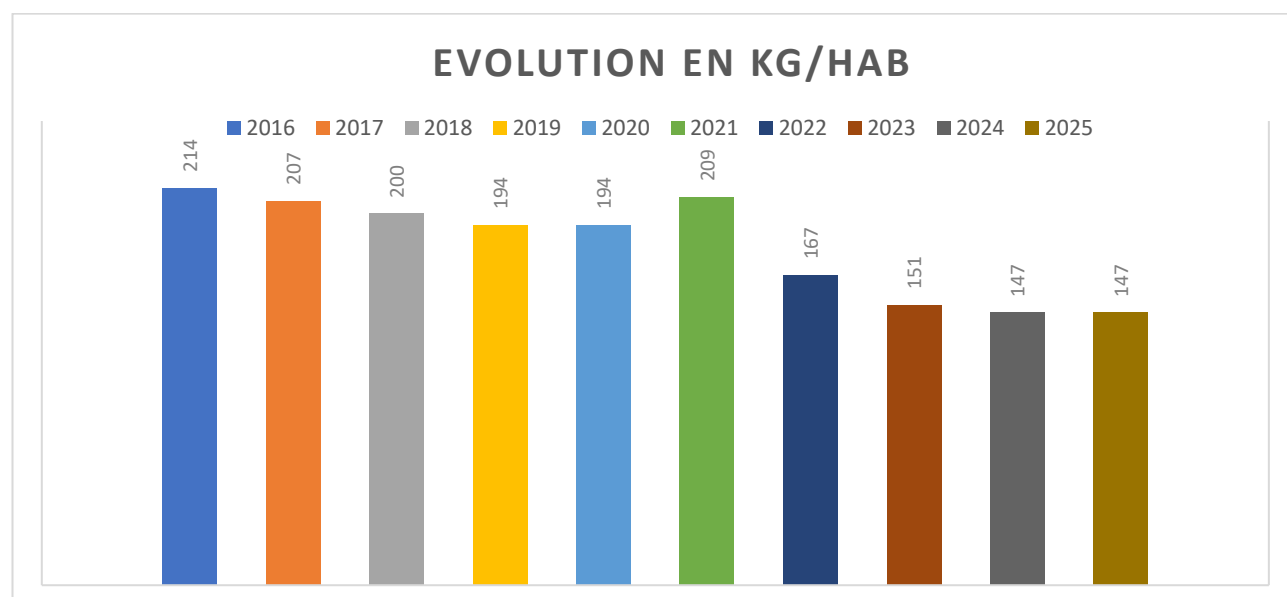
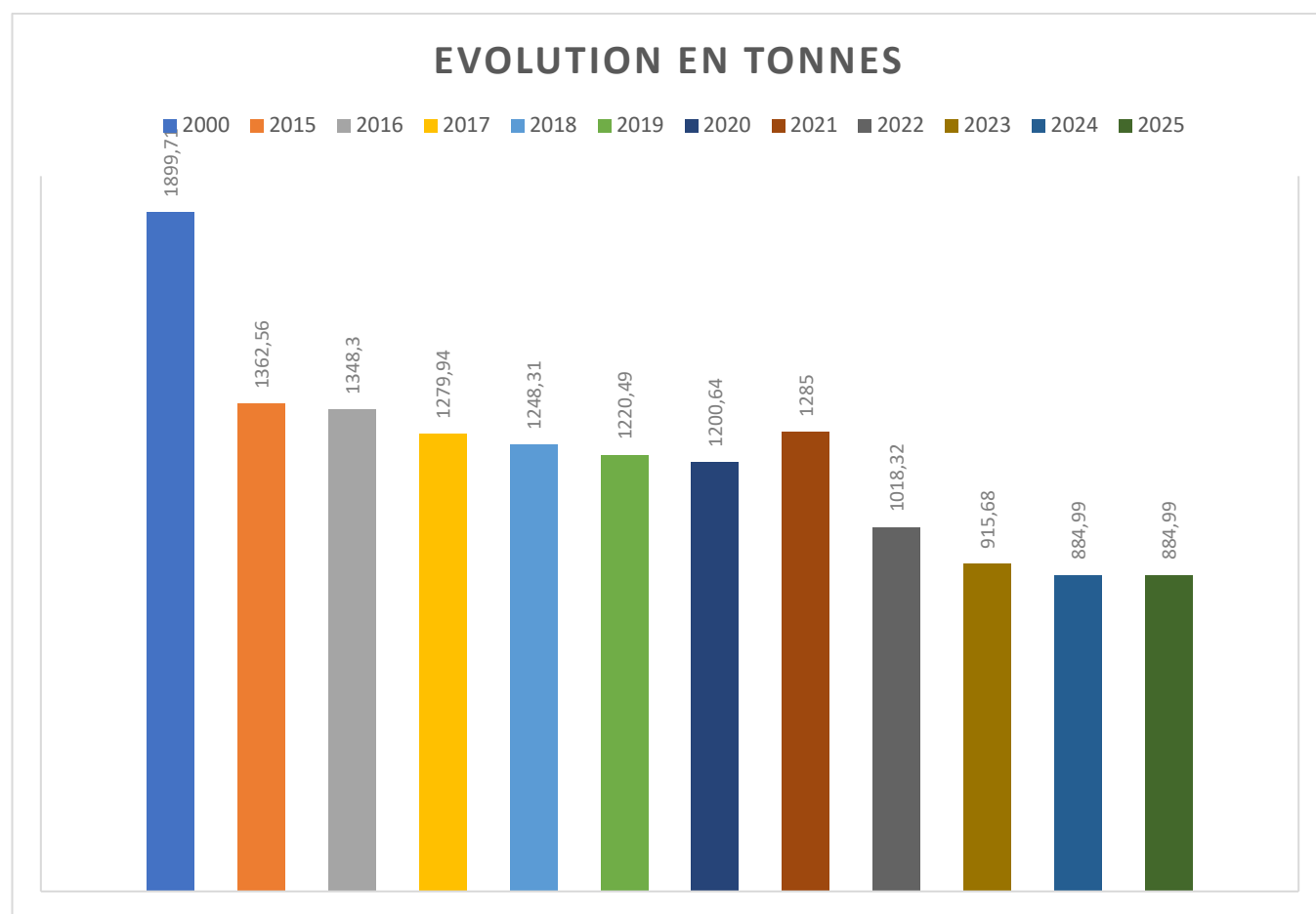
dont :

- *0.203 tonnes de bidons vides de pétrole*
- *6.682 tonnes de peintures*
- *0.301 tonnes d’aérosols*
- *0.418 tonnes de produits phyto*
- *0.226 tonnes de liquides*
- *0.038 tonnes d’acides*
- *0.040 tonnes de bases*
- *0.029 tonnes de comburant*
- *0.066 tonnes de matériels du peintre*
- *0.126 tonnes de filtres à huile*

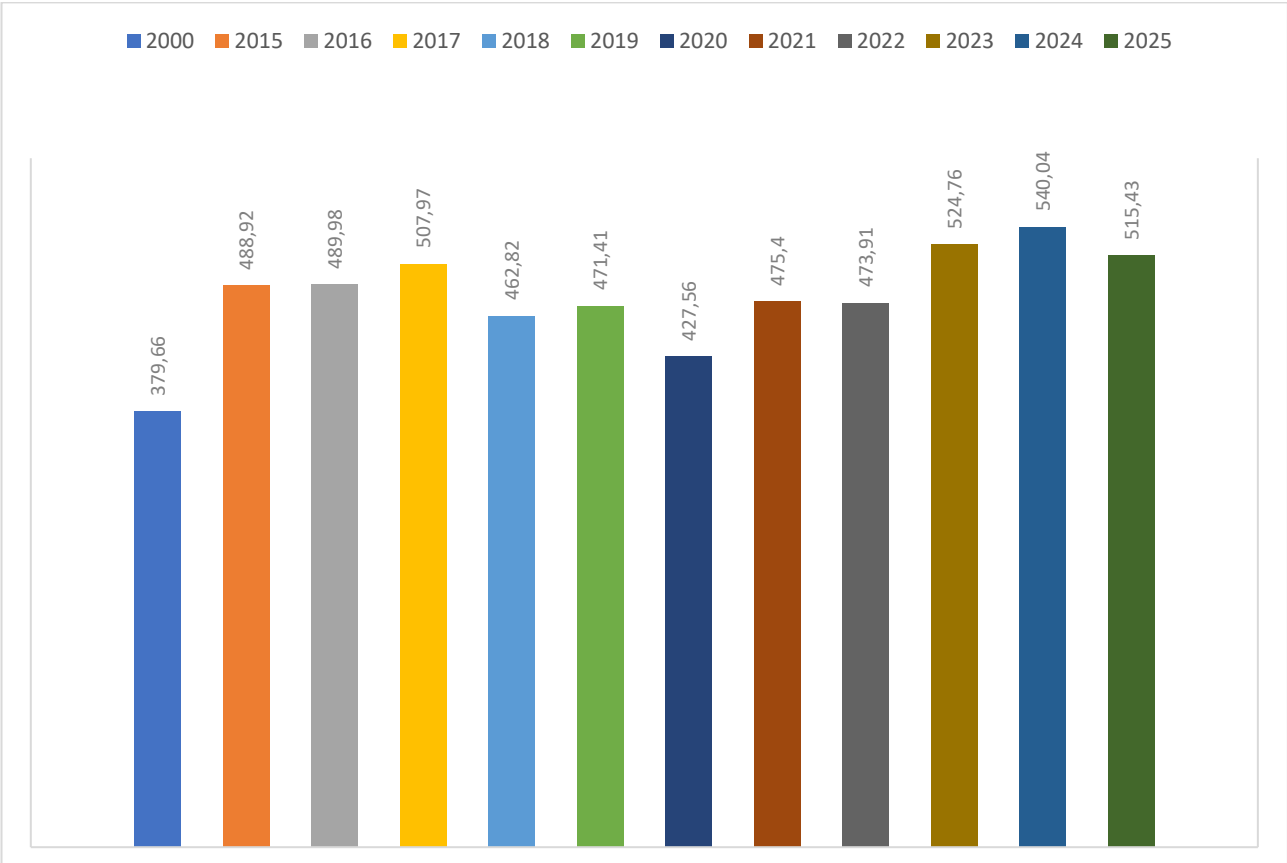
2.5 - Comparaison de l'évolution des tonnages collectés

2.5.1 – Evolution par catégories de collecte

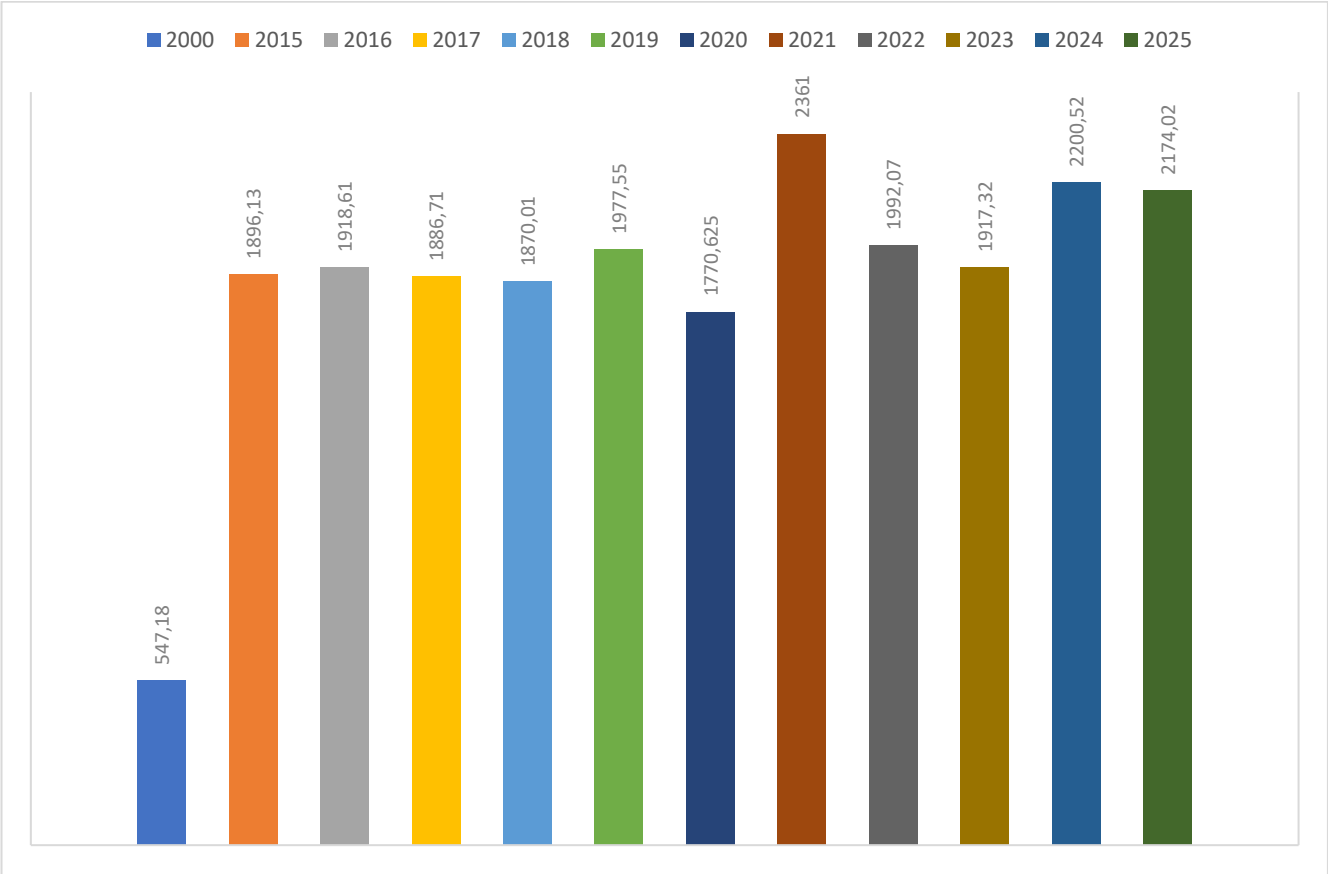
Les ordures ménagères



Les points d'apport volontaire, verre et mélange (tonnages réels, sans refus)

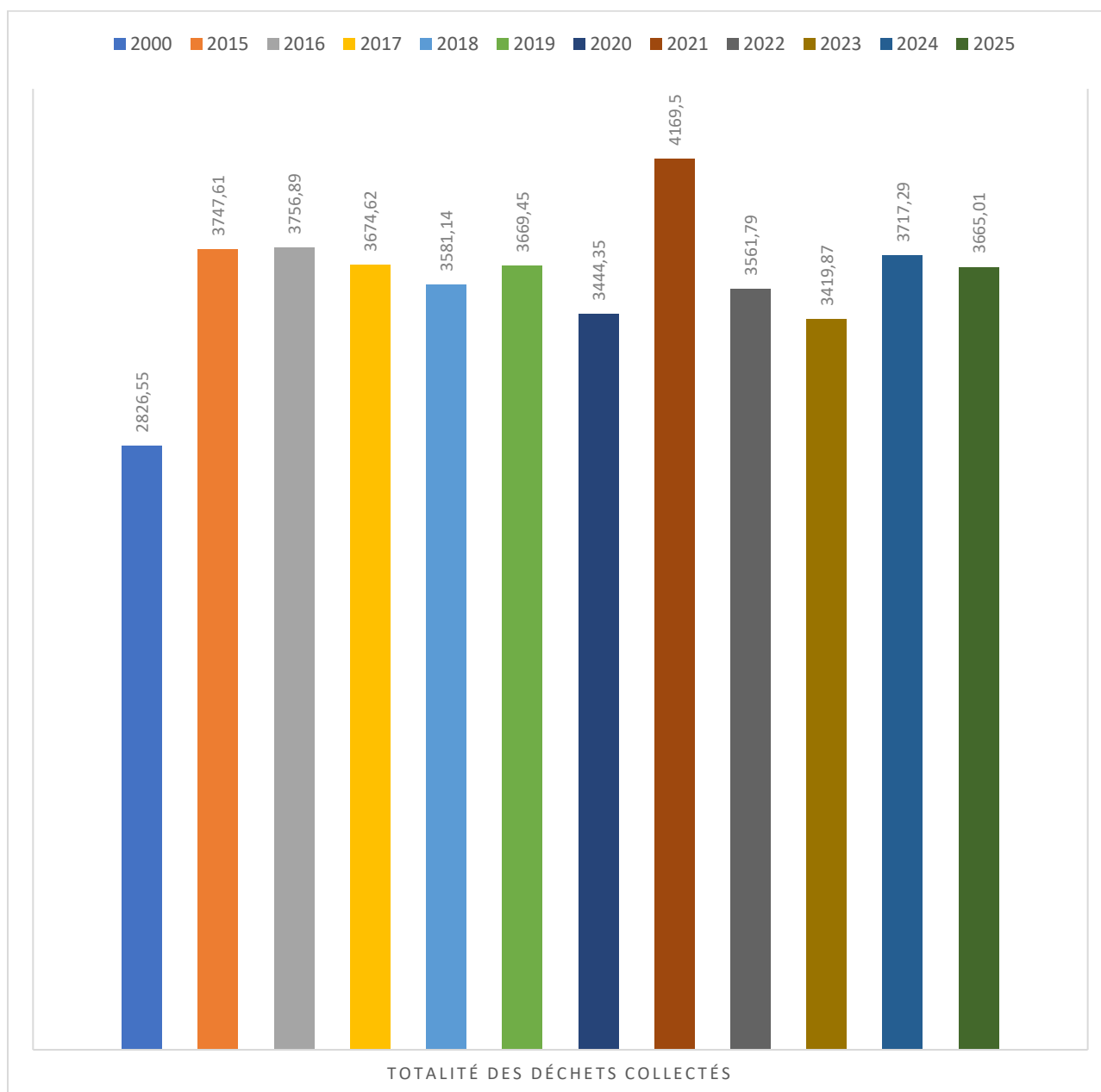


La déchèterie



2.5.2 - Evolution du tonnage total

(ordures ménagères, PAV avec refus, textile et déchèterie)



Le total des déchets collecté est de 3 665 tonnes, soit 611 kg/hab, pour 2025 (3 717 tonnes en 2024, 617kg/hab), soit une baisse de 52 tonnes.

2.5.3 - Recommandation de la loi de transition énergétique pour la Croissance Verte (votée en 2015) et la loi AGEC (loi anti-gaspillage et économie circulaire –votée en 2020).

Objectif 1 : Réduire de 10 % la production par habitant de DMA (déchets ménagers et assimilés) de 2010 à 2025 et de 15 % à l'échéance 2030

En 2010, les 6248 habitants de la Communauté de Communes produisaient 547 kg/habitant de DMA. Pour être conforme à la loi, l'objectif à atteindre en 2025 serait donc de 492 kg/hab.

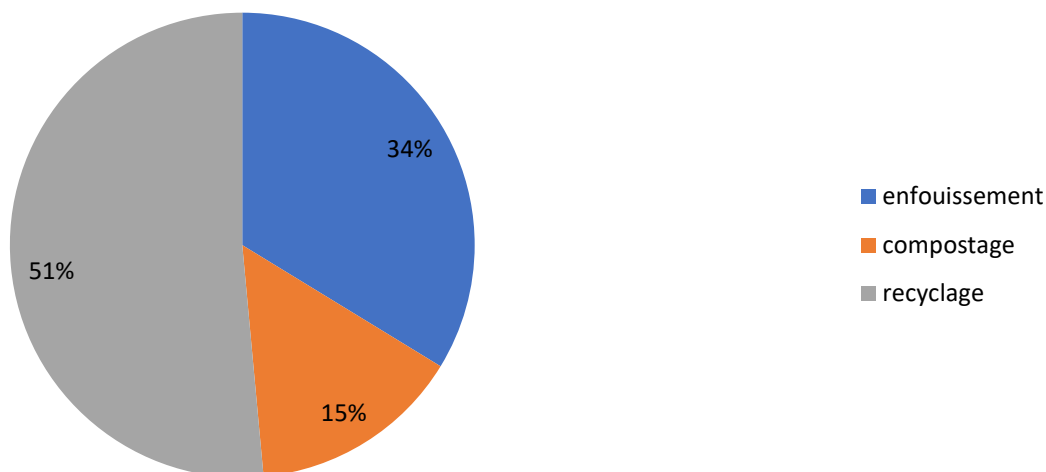
Or, en 2025, la production a été de 611 kg, soit encore 119 kg/hab en trop.

Nous sommes toujours loin de l'objectif, puisque la quantité de déchets produite par habitant sur une année n'a toujours pas baissé par rapport à 2010.

Le point favorable tout de même à souligner, est la baisse continue des ordures ménagères ainsi qu'une baisse conséquente des encombrants qui sont les catégories de déchets qui n'ont pas de valorisation.

Objectif 2 : Recycler 55 % des déchets non dangereux en 2020 :

répartition par mode de traitement



En 2020, les déchets enfouis représentaient 49 % des déchets produits

En 2021, les déchets enfouis représentaient 43 % des déchets produits

En 2022, les déchets enfouis représentaient 40 % des déchets produits

En 2023, les déchets enfouis représentaient 37 % des déchets produits

En 2024, les déchets enfouis représentaient 34 % des déchets produits

En 2025, les déchets enfouis représentaient 34 % des déchets produits

La réduction régulière des déchets enfouis a permis d'atteindre l'objectif des 55 % de déchets recyclés, imposé par la loi.

2.6 – La collecte des déchets agricoles

Une collecte spécifique pour les déchets agricoles est organisée sur deux jours, aux Roussins, à Chambilly.

- **Nombre d'agriculteurs :**
 - ANZY LE DUC : 8 sur 13, soit 61%
 - ARTAIX : 5 sur 9, soit 55 %
 - BAUGY : 4 sur 6, soit 67 %
 - BOURG LE COMTE : 2 sur 6, soit 33 %
 - CERON : 7 sur 13, soit 54 %
 - CHAMBILLY : 2 sur 5, soit 40 %
 - CHENAY LE CHATEL : 12 sur 14, soit 86 %
 - MARCIGNY : 1 sur 3, soit 33 %
 - MELAY : 12 sur 18, soit 67 %
 - MONTCEAUX L'ETOILE : 3 sur 8, soit 37 %
 - SAINT MARTIN DU LAC : 1 sur 2, soit 50 %
 - VINDECY : 4 sur 10, soit 40 %

TOTAL : 61 sur 107 agriculteurs, soit 57 %

(64 sur 110 agriculteurs, soit 58 % en 2024)

Tonnage collecté :

- ENRUBANNAGES : 31.02 tonnes
- BACHES : 14.88 tonnes
- FICELLES : 4.04 tonnes
- BIGS-BAG : 1.53 tonnes
- FILETS : 8.56 tonnes

3 – Indicateurs financiers

3.1 - Modalités d'exploitation

Le service environnement est financé par une taxe, dont le taux est de 11.5 %

Les professionnels payent une redevance répartie comme suit :

- catégorie 1 (moins de 20 kg/semaine) : 65 €
- catégorie 2 (de 20 à 40 kg/semaine) : 225 €
- catégorie 3 (de 40 à 80 kg/semaine) : 452 €
- catégorie 4 (plus de 80 kg/semaine) : 906 €

La collecte des ordures ménagères et des PAV est effectuée en prestation de service.

Les hauts de quai de la déchèterie sont gérés en régie. Trois salariés travaillent à la déchèterie :

- Un adjoint technique à 35 heures,
- Deux PEC à 30 heures, jusqu'en août, puis un agent, en emploi non aidé.

Les bas de quai sont exploités par différents prestataires qui effectuent les transports des bennes sur les différents lieux de traitement.



3.2 - Budget environnement

*Le budget 2025 prend en compte les dépenses et les recettes sur 12 mois.
Ceci comprend les factures de décembre 2024 à novembre 2025.*

3.2.1 - Dépenses de fonctionnement

Le budget réalisé de 2025 est de 838 165 €, (869 350 € en 2024), soit une baisse de 31 185 € (3.6 %)

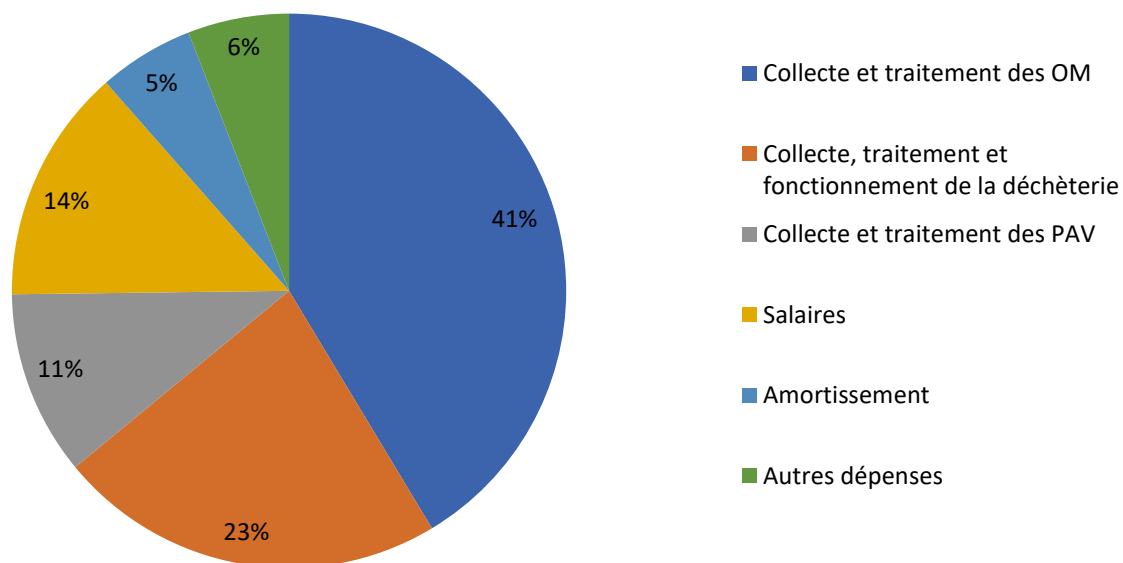
		<i>Comparaison 2024</i>
Collecte OM	155 983 €	155 642 € + 0.22 %
Collecte PAV	93 758 €	99 028 € - 5.3 %
SMEVOM (traitement OM)	206 120 €	204 416 + 0.83 %
Transport et traitement de la déchèterie (avec les tassements de bennes)	167 770 €	186 440 € - 10.01 %
Fonctionnement de la déchèterie	7 543 €	10 581 € - 28.71 %
Salaire (4 agents)	119 392 €	116 480 € + 2.5 %
Amortissements	48 428 €	45 316 € + 6.87 %
Autre (achat bacs 120 L et corbeilles double-flux, pertes sur créances, SMEVOM, emprunts, ...)	39 171 €	51 447 € - 23.86%
TOTAL	838 165 €	869 350 €

3.2.2 - Recettes de fonctionnement

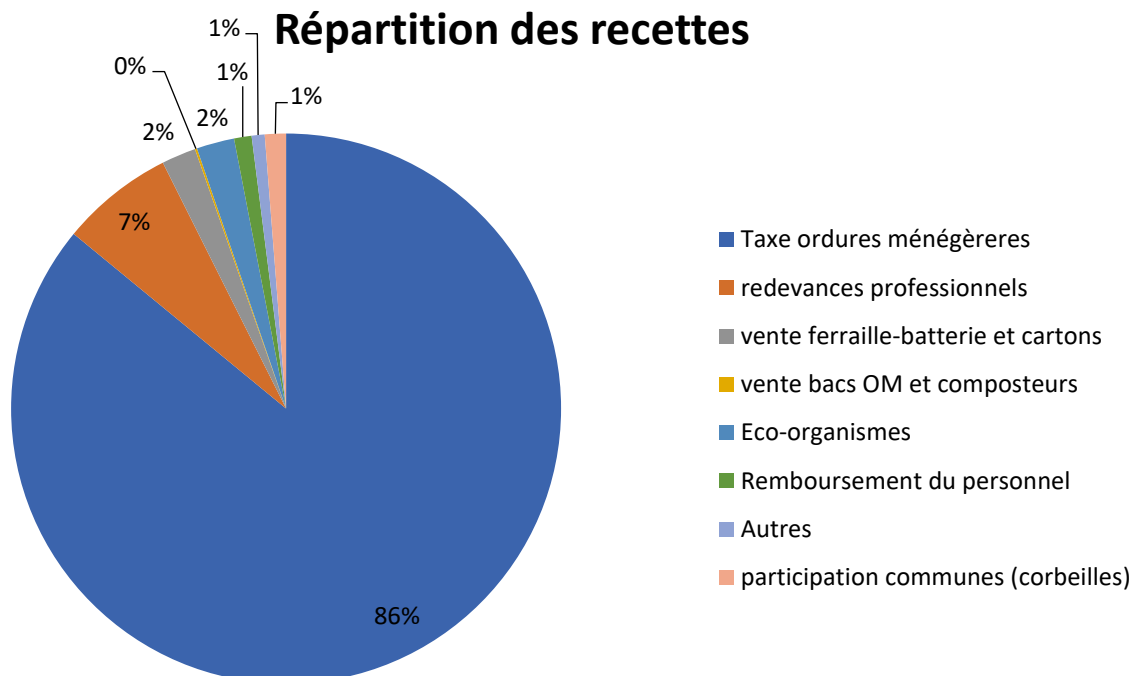
		<i>Comparaison 2024</i>
TEOM	752 673 €	697 141 €
Redevances professionnels	58 236 €	91 515 €
Mise à disposition du quai de transfert	1 795 €	1 719 €
Vente de produits (ferraille-batterie et carton)	17 681 €	20 376 €
Vente de bacs OM et composteurs	1 079 €	4 733 €
Eco-organismes et régulation SMEVOM	14 502 €	27 795 €
Subvention CITEO	4 944 €	
Participation des communes pour les corbeilles double flux	10 866 €	
Remboursement du personnel	9 016 €	12 137 €
Quote-part subv investissement	4 408 €	3 997 €
Recouvrement sur créances admises en non valeur	487 €	
TOTAL	875 687 €	859 413 €

Soit un excédent de 37 522 €.

Répartition des dépenses



Répartition des recettes



3.3 - Coûts restant à charge en €/tonne et en €/habitant

Les calculs sont effectués pour l'année 2025, de janvier à décembre, ce qui diffère un peu de la présentation du budget 2024, au paragraphe précédent.

5 999 habitants pour 2025.

	DEPENSE	RECETTE	RESTE A CHARGE	TONNAGE	COUT €/T	COUT €/HAB
Ordures ménagères	364 797 €	5 670 € (quai, ehpad, Iguerande)	359 127 €	885	406 €	59.86 €
PAV : mélange	81 073 €	9 560 €	71 513 €	302	237 €	11.92 €
PAV : verre	14 624 €	/	14 624 €	268	55 €	2.44 €
Déchets non recyclables	88 295 €	/	88 295 €	270	327 €	14.72 €
Bois	12 572 €	/	12 572 €	140	90 €	2.10 €
Cartons	9 265 €	5 856 €	3 409 €	91	37 €	0.57 €
Gravats et gts plâtrés	18 106 €		18 106 €	504	36 €	3.02 €
Végétaux	23 755 €	/	23 755 €	507	47 €	3.96 €
DDS (edib)	6 569 €	/	6 569 €	5	1 314 €	1.09 €
Ferraille et batteries	/	11 296 €	/	106	- 106 €	- 1.88 €
Eco-maison	/	4 327 €	/	355	- 12 €	- 0.72 €
Placoplâtre	/		/	61		
Fenêtre	/		/	26		
Laine de verre	/		/	8		
DEEE	/	6 759 €	/	81	- 83 €	-1.13 €
Art sports loisirs	/	400 €		3	-133 €	-0.07 €
DDS (eco-dds)	/	564 €	/	8	- 70 €	- 0.09 €
Total des collectes en déchèterie	158 562 €	29 202 €	129 360 €	2 165	60 €	21.56 €

	DEPENSE	RECETTE	RESTE A CHARGE	COUT €/HAB
Salaire 3 agents de la déchèterie	76 262 €	9 016 €	67 246 €	11.21€
Fonctionnement déchèterie	7 543 €	/	7 543 €	1.26 €
Amortissement	48 428 €	/	48 428 €	8.07 €
TOTAL	132 233 €	9 016 €	123 217 €	20.54 €

La collecte et le traitement des ordures ménagères coûtent donc :

406 €/t 59.86€/hab

En 2024 : *401 €/t 59.02 €/hab*

Cette augmentation est due à la hausse annuelle du coût du traitement prévue au marché.

La collecte et le traitement des PAV coûtent donc :

151 €/t 14.36 €/hab

En 2024 : *150 €/t 14.99 €/hab*

Le transport et le traitement des déchets de la déchèterie coûtent donc :

60 €/t 21.56 €/hab

En 2024 : *66 €/t 24.05 €/hab*

Les tonnages d'encombrants, poste le plus onéreux, ont baissé, des catégories de déchets ne coûtent plus rien, car ils entrent dans la REP bâtiment, ceci explique la baisse du coût à la tonne.

Le fonctionnement de la déchèterie coûte donc :

57 €/t 20.54 €/hab

En 2024 : *53 €/t 19.45 €/hab*

Les coûts de fonctionnement de la déchèterie ont un peu augmenté, de par les salaires, entre autres, car la déchèterie ne bénéficie plus d'emplois aidés depuis le mois de juillet. D'autre part, les tonnages sont inférieurs à l'année dernière, ceci explique un coût à la tonne plus élevé.

L'ensemble de la déchèterie coûte donc :

117 €/t 42.10 €/hab

En 2024 : *119 €/t 43.50 €/hab*

Si l'on rajoute toutes les autres dépenses du budget environnement, ainsi que d'autres recettes, le service environnement de la Communauté de Communes de Marcigny a un coût réel (dépenses moins les recettes autres que la taxe et les redevances professionnels) de :

773 387 €, pour 3 665 t de déchets produits pour 5 999 habitants,

(en 2024 : 793 282 €, pour 3 717 t de déchets produits pour 6 019 habitants)

Soit :

211 €/tonne *(en 2024 : 213 €/tonne)*

129 €/habitant *(en 2024 : 132 €/habitant)*

4 - Communication

4.1 – Animations

Les écoles primaires

Poursuite des animations de l'année scolaire 2024-2025, avec le RPI Chenay-Melay-Artaix et le RPI Anzy-Montceaux-Vindecy

Programme :

- Trois animations, de 1h à 2h, pour les CE et CM:
 - Le développement durable
 - Le gaspillage alimentaire
 - Le compostage
- Trois animations, de 1h à 2h, pour les grandes sections de maternelle et les CP :
 - Découverte des matières
 - Tri et recyclage
 - Création d'un guide du tri
- Fabrication d'un tawashi et d'un produit ménager naturel pour les CE et CM
- Fabrication d'un tableau avec différents déchets pour les GS et les CP



- Visite de la déchèterie pour toutes les classes



- Visite de la déchèterie, puis organisation d'un grand jeu de l'oie, avec les élèves de l'école de Vindecy qui se sont rendus à Marcigny en vélo.



- Visite du centre de tri de Digoin pour les CM1-CM2

Début des animations de l'année scolaire 2025-2026, avec l'école Sainte Véraise

- CE2-CM1 et CM2 : gaspillage alimentaire
- Maternelle MS et GS : découverte des matières

Le centre aéré

Deux animations ont été effectuées en collaboration avec l'équipe du centre aéré de Montceaux l'Etoile :

- Fabrication de papier recyclé
- Fabrication de fleurs et de papillons avec des bouteilles en plastique

4.2 – La fête de l'engagement

Participation à la fête de l'engagement organisée par les deux Communauté de Communes dans le cadre de la CTG. Le but était de montrer les réalisations des enfants pendant l'année et l'engagement qu'ils prennent pour le respect de l'environnement.



4.3 – Compostage

La communauté de communes ne vend plus de composteur individuel depuis 2024.

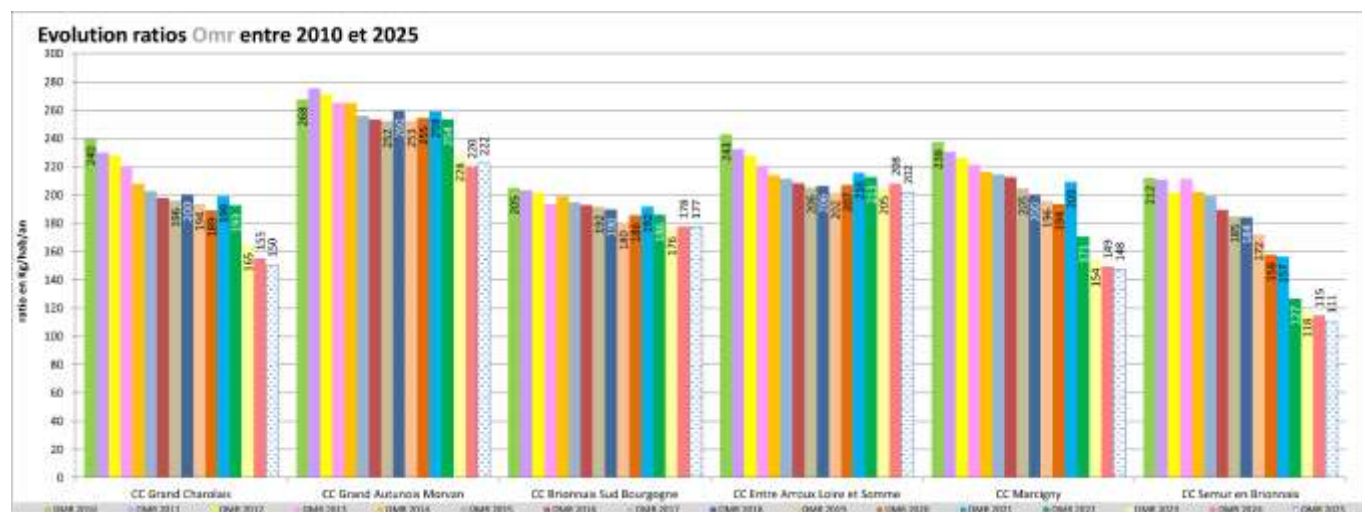
Les cinq placettes de compostage collectif fonctionnent moyennement. Les apports ne sont pas très conséquents, mais sont de qualité.

Il n'y a pas eu de transfert dans le bac de maturation cette année.

5 – Le SMEVOM

5.1 – Comparaison des tonnages avec les autres EPCI

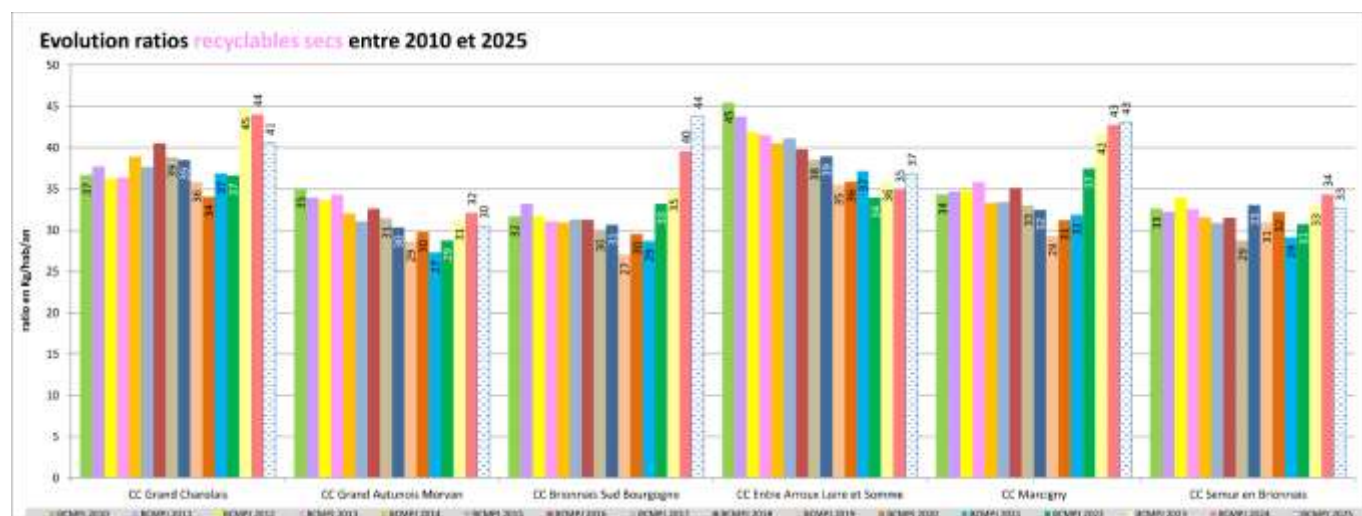
Les OMR :



Toutes les collectivités maintiennent une baisse du tonnage cette année

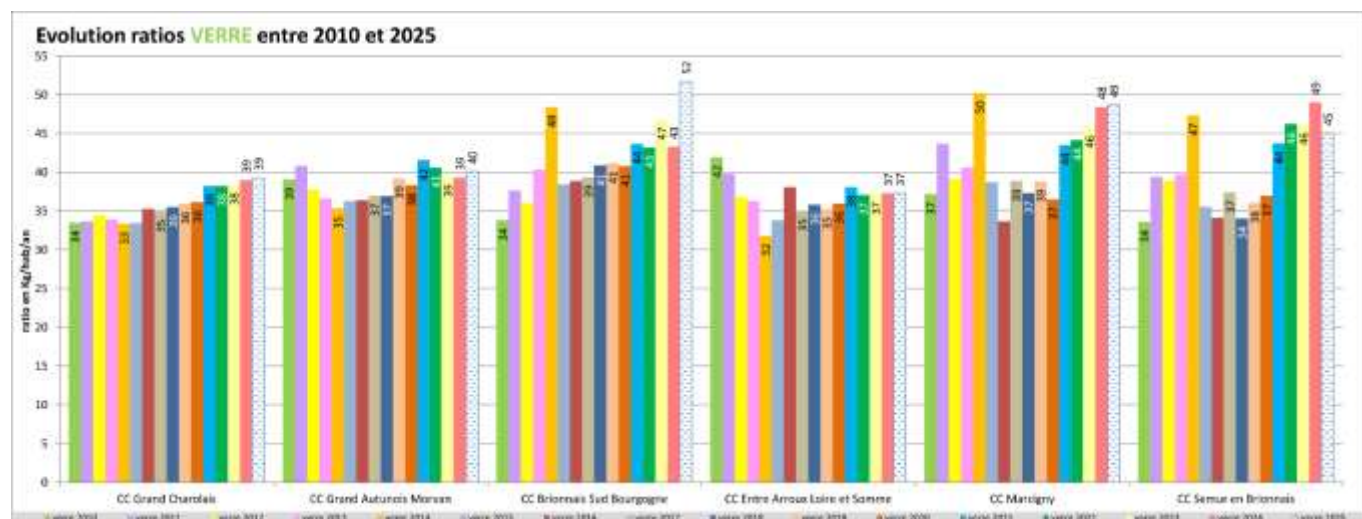
Le ratio en kg/hab pour la Communauté de Communes de Marcigny reste encourageant, la collectivité étant toujours la deuxième plus performante, après la CC de Semur en Brionnais, à l'échelle du SMEVOM.

Le mélange (emballages – papiers) :



Là encore, les résultats de la CC de Marcigny sont honorables puisque la collectivité est parmi les plus performantes du SMEVOM.

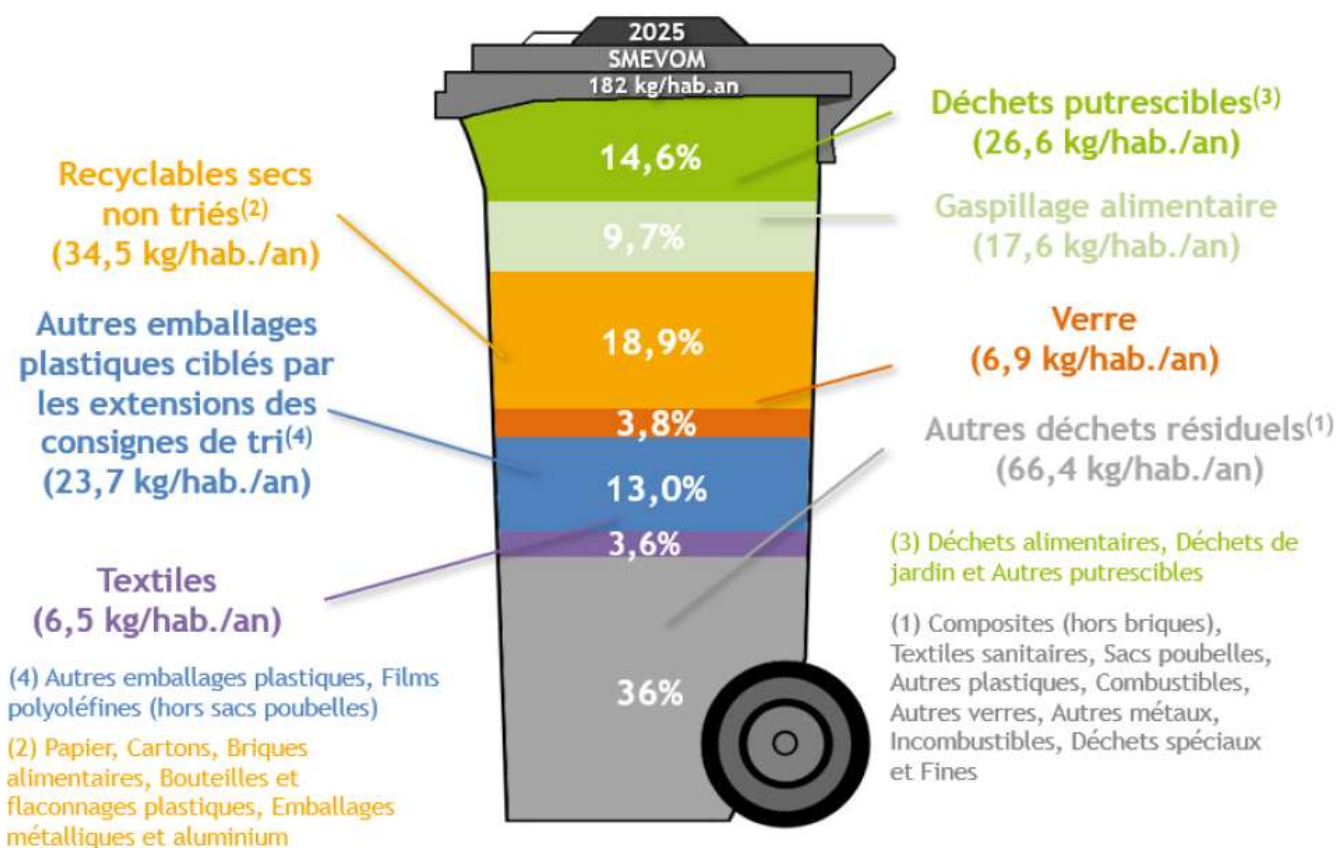
Le verre :



Le tri du verre fonctionne également bien pour la CC de Marcigny, puisque la collectivité obtient l'un des meilleurs ratios.

5.2 – Caractérisation des ordures ménagères

Schéma de la composition de la poubelle moyenne sur le territoire du SMEVOM en 2025

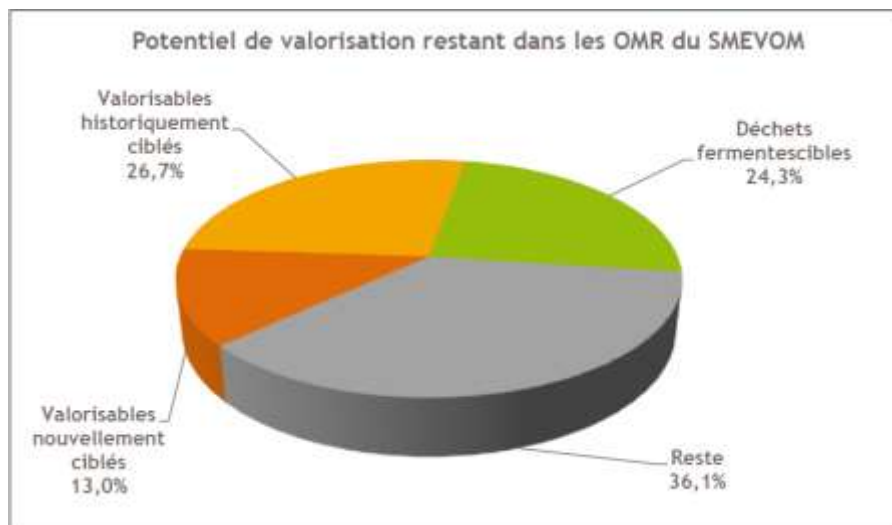


Ce schéma confirme que 64 % de ce qui se retrouve dans les ordures ménagères peut être valorisé, ce qui représente 94 kg/hab pour la CC de Marcigny :

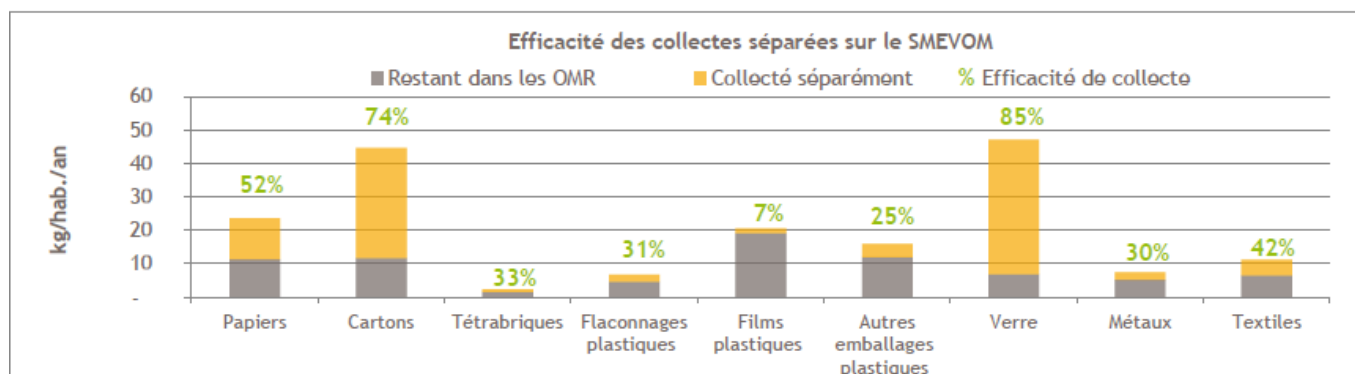
36 kg de déchets putrescibles et de denrées alimentaires peuvent être compostés

58 kg de déchets d'emballages et de textiles peuvent être déposés dans les colonnes de tri

Les ordures ménagères résiduelles ne pourraient être que de 53 kg/hab, par rapport au 147 kg/hab que nous réalisons aujourd’hui.



Efficacité des collectes séparées sur le SMEVOM en 2025



6 – Les perspectives

6.1 – Le tri à la source des biodéchets

Tous les principaux logements collectifs sont dotés d’une placette de compostage, mais l’utilisation des composteurs n’est pas satisfaisante, il va falloir motiver les habitants.

Des solutions restent toujours à trouver pour les gros producteurs ou certains centre bourgs.

6.2 – La collecte sélective

Le schéma ci-dessus sur l’efficacité des collectes séparées démontre bien qu’il reste encore beaucoup d’emballages à retirer des ordures ménagères, notamment les plastiques. Une campagne de communication importante avait pourtant été déployée lors de l’extension des consignes de tri à tous les plastique en 2023. Celle-ci avait été bénéfique puisque les déchets triés avaient augmenté de 20 %.

Il va falloir trouver des solutions inciter les habitants à trier tout le plastique.

De plus, à partir de 2026, le coût des refus de tri sera directement facturé aux collectivités à hauteur de 100 €/tonne. Il faudra donc aussi veiller à la qualité du tri.

Les emballages et le papier collectés sur la collectivité sont toujours vidés à Digoin, puis repris par un collecteur (OURRY), pour être transférés à TRICEA. Le coût de transfert est facturé aux collectivités 23.74 € TTC/tonne.

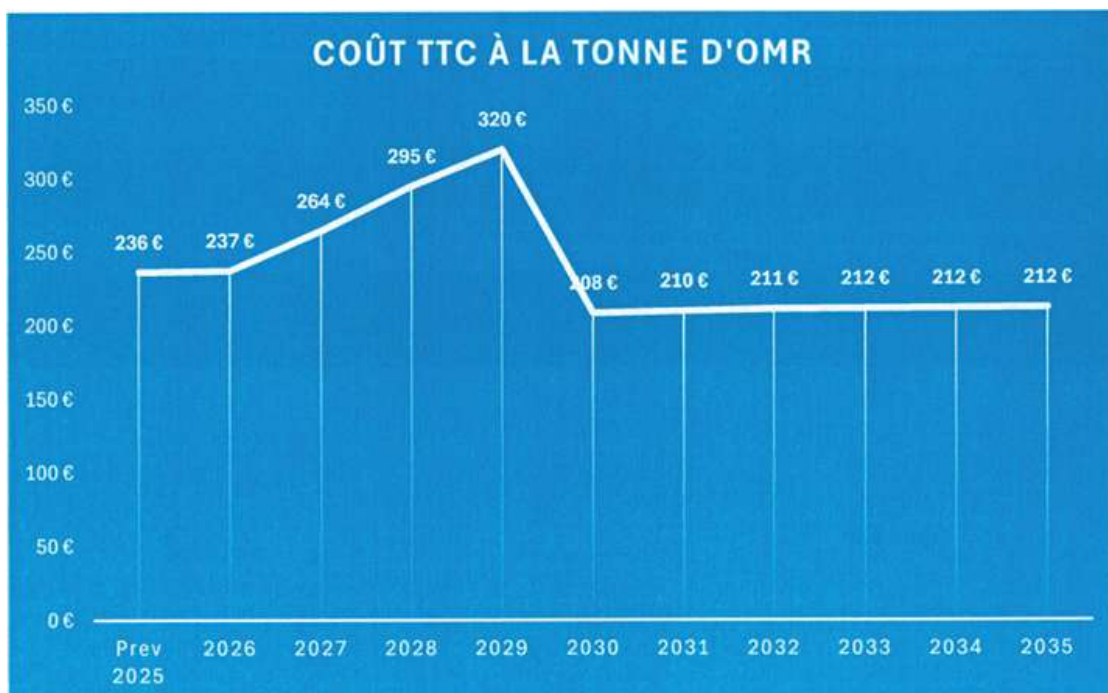
6.2 – La déchèterie

Le tonnage de non recyclable a bien baissé cette année, la mise en place de la REP PMCB (produits a été bénéfique. Afin de continuer sur cette lancée dans les prochaines années, une réflexion devra être menée pour trier encore plus cette benne, notamment, en collectant séparément le plastique souple et le polystyrène.

6.3 – L'augmentation du coût de traitement des OM

Du fait de la hausse de la TGAP sur plusieurs années (40 € en 2022, 51 € en 2023, 58 € en 2024 et 63 € en 2025, 72 € en 2026), et de la raréfaction des lieux de traitement des OM, il faut encore s'attendre à une forte augmentation du coût de traitement à la tonne demandé par le SMEVOM et ce jusqu'en 2030.

Le rapport d'orientations budgétaires 2026, réalisé par le SMEVOM en décembre 2025, indique un coût à la tonne d'OMR de 320 € en 2029, puis un retour à 208 €/t à partir de 2030 et de l'incinération des OMR à Bayet.



L'objectif est donc de poursuivre la baisse du tonnage d'ordures ménagères pour compenser la hausse du coût du traitement. Une solution pourrait être un contrôle des bacs OM avant le passage du collecteur. Un essai va être mené en 2026 par nos agents.

6.4 – Elaboration d'un PLPDMA

Dans le cadre l'élaboration du COT (Contrat d'Objectif Territorial) il a été demandé aux collectivités d'adopter un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

C'est le SMEVOM qui va mener la rédaction de ce programme. Ce document va tracer les grandes lignes des actions de communication à mener pour les 6 prochaines années, pour prévenir et gérer les déchets ménagers et assimilés.